***CONSULTATION POUR LE BALAYAGE MECANISE DES VOIRIES ET DES CANIVEAUX***

***MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES***

***PROCEDURE ADAPTEE***
***(ARTICLES L. 2123-1 ET R. 2123-1 DU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE)***

# *REGLEMENT DE CONSULTATION*
# *RC*

# SYNTHESE DE LA PROCEDURE

| | |
|---|---|
| **OBJET** | **PRESTATION DE BALAYAGE MECANISE DES VOIRIES ET DES CANIVEAUX** |
| **MODE DE PASSATION** | PROCEDURE ADAPTEE |
| **TYPE DE MARCHE** | MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES |
| **DUREE DU MARCHE** | 1 an à partir du 01/01/2027, 2 reconductions expresses possibles |
| **INTERVENTIONS** | JANVIER, MARS, MAI, JUILLET, SEPTEMBRE, NOVEMBRE |
| **VALIDITE DES OFFRES** | 120 jours |
| **VARIANTES / PSE** | Non autorisées / aucune |
| **NEGOCIATION** | La Commune se réserve la possibilité de négocier et pourra attribuer le marché sur la base des offres initiales. |
| **VISITE SUR SITE** | SANS |
| **CLAUSES SOCIALES** | SANS |
| **CLAUSES ENVIRONNEMENTALES** | AVEC |

## IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR

Commune d'Escautpont
Hôtel de Ville
Parc Municipal Louis Delhaye – Rue Henri Durre
59278 ESCAUTPONT

Tél. : 03.27.28.51.70 – mail : dgs@mairie-escautpont.fr

## 1 — OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION

### ***1.1 OBJET :***

Le marché concerne le balayage mécanisé des voies et caniveaux de la commune d'Escautpont, répartis en sept secteurs et représentant environ 45 km linéaire à chaque intervention ainsi que le lavage doux de la Place Roger Salengro :

*CARACTERISTIQUES DE LA PLACE ET DES TROTTOIRS / ABORDS :*

- L'esplanade : Dallage béton gris 72 x 48 x12 / 990 m²
- Les trottoirs et abords : Dallage béton jaune 30 x 20 x 10 / 2 050 m²

Pour le reste, pavage multiformat et pavage béton à joint engazonné (pas de nettoyage mécanique).

Le lavage doux concerne la place Roger Salengro et la partie des trottoirs de la rue Henri Durre comprise entre le carrefour de la rue Jean Jaurès et la limite de la propriété située au 1A, rue Henri Durre.

*CPV principal :* 90612000-0.

### ***1.2 MODE DE PASSATION :***

Le présent marché est passé selon une procédure adaptée conformément aux articles L. 2123-1, R. 2123-1 et suivants du Code de la commande publique.

***1.3 TYPE ET FORME DE CONTRAT :***

Il s'agit d'un marché ordinaire.

Le présent marché est conclu sous la forme d'un marché unique, sans décomposition en lots.

Il porte sur des prestations de nettoyage et d'entretien des espaces publics communaux, comprenant le balayage des voiries communales ainsi que le lavage doux de la place Roger Salengro et d'une partie des trottoirs de la rue Henri Durre nouvellement aménagée (du carrefour de la Rue Jean Jaurès à la limite de l'habitation située 1A, Rue Henri Durre).

Les prestations sont organisées en six interventions, chacune comprenant les deux opérations précitées.

Le marché fait l'objet d'une attribution unique.

***1.4 DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION :***

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

***1.5 REALISATION DE PRESTATIONS SIMILAIRES :***

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R 2122-7 du Code de la Commande Publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

***1.6 RENOUVELLEMENT :***

Le marché est renouvelable du fait du caractère récurrent des prestations.

Le marché prend effet le 1er janvier 2027, sous réserve de sa notification préalable, pour une première période prenant fin le 31 décembre 2027. Il peut être reconduit expressément deux fois, pour les périodes du 1er janvier au 31 décembre 2028 et du 1er janvier au 31 décembre 2029. Sa durée totale ne peut excéder le 31 décembre 2029.

La décision de reconduction sera notifiée au titulaire par écrit au moins deux mois avant l'échéance de la période en cours. À défaut de notification dans ce délai, le marché prendra fin à son échéance, sans indemnité pour le titulaire.

## 2 — CONDITIONS DE LA CONSULTATION

***2.1 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES***

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de réception.

***2.2 FORME JURIDIQUE DU GROUPEMENT :***

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée à l'attributaire.

***2.3 VARIANTES :***

Les variantes ne sont pas autorisées.

***2.4 PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES :***

Aucune PSE n'est prévue.

***2.5 DEVELOPPEMENT DURABLE :***

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre.

Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

Les conditions d'exécution environnementales figurant au CCAP et au CCTP sont obligatoires ; les candidats présentent leurs engagements relatifs aux nuisances sonores et aux déchets.

## 3 — CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT

***3.1 DUREE DU CONTRAT OU DELAI D'EXECUTION :***

| PERIODES | DATES | DELAIS |
|---|---|---|
| PERIODE 1 | INITIALE :<br>1er janvier 2027 au 31 décembre 2027 | 12 mois |
| PERIODE 2 | RECONDUCTION 1<br>1er janvier 2028 au 31 décembre 2028 | 12 mois |
| PERIODE 3 | RECONDUCTION 2<br>1er janvier 2029 au 31 décembre 2029 | 12 mois |

Six interventions annuelles complètes, en janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre.

***3.2 MODALITES ESSENTIELLES DE FINANCMEENT ET DE PAIEMENT :***

Les sommes dues au(x) titulaires(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

Les factures seront transmises sur CHORUSPRO et réglées par mandat administratif.

***3.3 CONFIDENTIALITE ET MESURE DE SECURITE :***

Les candidats doivent respecter les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des Clauses Administratives Particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces mesures de sécurité.

### ***3.4 NATURE ET CARACTERISTIQUES DES PRIX***

Le marché est conclu à prix global et forfaitaire annuel.

Le prix forfaitaire annuel couvre l'ensemble des prestations relatives aux six campagnes de balayage des voiries communales, comprenant, lors de chacune de ces campagnes, le lavage doux de la place Roger Salengro ainsi que d'une partie des trottoirs nouvellement aménagés de la rue Henri Durre, sur le tronçon compris entre le carrefour de la rue Jean Jaurès et la limite de la propriété située au 1A, rue Henri Durre.

Les prestations sont exécutées conformément aux dispositions du cahier des clauses administratives particulières (CCAP), du cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et de la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF).

Les quantités figurant dans la DPGF servent à décomposer et analyser le forfait annuel ; elles ne constituent pas des unités de règlement. Les surfaces et voies contractuelles sont définies par le CCTP et ses annexes.

Le prix forfaitaire annuel s'applique à chaque période annuelle d'exécution du marché, y compris en cas de reconduction, sous réserve des éventuelles modalités de révision des prix prévues au CCAP.

## 4 — CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le DCE comprend :

- Le présent RC ;
- L'Acte d'Engagement ;
- Le CCAP ;
- Le CCTP ;
- La DPGF ;
- Les annexes de voirie, le plan des sept secteurs, le calendrier annuel détaillé des 6 campagnes et le plan du périmètre de lavage doux.

La DPGF présente la décomposition du forfait annuel pour six campagnes de balayage et six campagnes de lavage doux. Les annexes définissent les secteurs et les surfaces contractuelles.

Le DCE est remis gratuitement.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au DCE au plus tard 8 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le Pouvoir Adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever de réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## 5 — PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les documents sont rédigés en français et les montants exprimés en euros.

***5.1 DOCUMENTS A PRODUIRE :***

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant :

Les pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la Commande Publique.

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

| DOCUMENTS | SIGNATURE |
|---|---|
| Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner | NON |

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

| DOCUMENTS | SIGNATURE |
|---|---|
| Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles | NON |
| Déclaration appropriée de banque ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels | NON |

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

| DOCUMENTS | SIGNATURE |
|---|---|
| Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années | NON |
| Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat | NON |

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC 1 (Lettre de Candidature) et DC 2 (Déclaration du Candidat) disponibles gratuitement sur le site : https://www.economie.gouv.fr/daj/les-formulaires-de-declaration-du-candidat, soit le DUME.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le Pouvoir Adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Les pièces de l'offre :

| DOCUMENTS | SIGNATURE |
|---|---|
| Acte d'Engagement (AE) et ses annexes | OUI |
| Le CCAP | OUI |
| Le CCTP et ses annexes | OUI |
| La DPGF | OUI |
| Le RC | OUI |
| Le mémoire technique (organisation des six campagnes, moyens adaptés aux rues étroites, sécurité, continuité, environnement), fiches des véhicules et organisation de la gestion des déchets | NON |

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

## 6 — CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS

Les plis sont transmis exclusivement par voie électronique sur le profil d'acheteur https://marchespublics596280.fr, avant le **LUNDI 30 NOVEMBRE 2026 à 12 h 00**

Tous dépôts tardifs sont rejetés.

En cas de dépôts successifs, seul le dernier pli complet déposé dans le délai est pris en compte.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- Lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, **hors délai*** ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

*** hors délai :** ***est réceptionnée hors délai, si l'acheteur dispose d'éléments tangibles montrant que le pli a commencé à être transmis avant l'échéance de fermeture de la remise des plis et si la copie de sauvegarde est, elle, parvenue dans les délais (cf : Article 2 – II - Annexe 6 du Code de la Commande Publique).***

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Mairie d'ESCAUTPONT
Hôtel de Ville – Parc Municipal Louis Delhaye
Rue Henri Durre – 59278 ESCAUTPONT

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

Le candidat est invité à anticiper la transmission pour éviter tout incident technique.

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

Les critères et sous-critères techniques sont évalués au regard des éléments présentés dans le mémoire technique des candidats, en tenant compte de leur pertinence, de leur précision et de leur adéquation aux exigences du CCTP.

L'absence d'éléments permettant d'apprécier un sous-critère entraîne l'attribution de la note de zéro pour ce sous-critère.

## 7 — EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

### ***7.1 - SELECTION DES CANDIDATURES***

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 5 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

### ***7.2 - ATTRIBUTION DES MARCHES***

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

Les offres irrégulières peuvent être régularisées dans les limites et conditions prévues par le Code de la commande publique. La régularisation ne peut modifier les caractéristiques substantielles de l'offre et ne concerne pas les offres anormalement basses.

En cas de négociation, l'acheteur assure l'égalité de traitement des candidats et la confidentialité des offres. Il peut attribuer le marché sur les offres initiales comme annoncé au présent règlement.

La détection et le traitement des offres anormalement basses sont effectués conformément aux dispositions applicables du Code de la commande publique.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

| CRITERE | PONDERATION |
|---|---|
| Valeur technique et méthodologie | 45 % |
| Prix | 55 % |

**SOUS-CRITERES TECHNIQUES :**

1. Méthodologie de réalisation des six campagnes (organisation des tournées, lavage doux, délais et suivi) : ..... 15 points ;
2. Moyens humains et matériels mis à disposition : ..... 15 points ;

3. Moyens mis en oeuvre pour la sécurité des intervenants et des usagers du domaine public : ..... 5 points ;
4. Réduction des nuisances sonores : ..... 5 points ;
5. Tri, valorisation et traçabilité des déchets : ..... 5 points ;

**PRIX : NOTE = (PRIX H.T DE L'OFFRE LA MOINS-DISANTE / PRIX H.T DE L'OFFRE DU CANDIDAT) × 55.**

***7.3 – NEGOCIATION***

La Commune se réserve la possibilité de négocier et pourra attribuer le marché sur la base des offres initiales.

## 8 — RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES ET RECOURS

Les questions sont posées par le profil acheteur au plus tard dix jours avant la date limite ; les réponses utiles à tous les candidats sont communiquées au plus tard six jours avant cette échéance, sauf adaptation nécessaire du calendrier.

***VOIE DE RECOURS :***

Tribunal administratif de Lille
5 rue Saint-Hilaire - CS 62039
59014 Lille Cedex.

Vu et accepté par le prestataire
Pour l'Entreprise,

Le Maire d'ESCAUTPONT

Raphaël KRUSZYNSKI